



Commune de Marly

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017 A 19 H 30

PRESIDENCE : M. Jean-Luc HUMBERT, Président

PRESENCES : Conseil général : 43
: Conseil communal : 8

EXCUSES : Mmes Claudia CLEMENT (PLR) et Marie-Eve PEREZ-DESBIOLLES (PS),
MM. Raymond ARBACH (PS), Jean-Claude DE REYNIER (PLR),
Daniel MOLLARD (PS) et Nicolas PENSEYRES (UDC)
M. Eric ROMANENS, Vice-Syndic

ABSENT : M. Julien D'AGOSTINI (PS)

SECRETAIRE : M. Luc MONTELEONE

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER, avec la collaboration de
M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2017
2. Election au Bureau du Conseil général (scrutateur-suppléant)
3. Modification des statuts de l'Association du CO de la Sarine campagne et du Haut-Lac français, examen et adoption (message 19-17)
4. Modification du Règlement scolaire, examen et adoption (message 20-17)
5. Constitution d'une commission ad hoc pour l'examen du projet de Règlement du personnel communal
6. Budgets 2018 :
 - Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement (message 05-17)
 - Examen du budget de fonctionnement
 - Examen et adoption du budget d'investissement (messages 06-17 à 18-17)
 - Adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement
7. Plan financier 2018-2022, présentation
8. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
9. Divers

~ ~ ~ ~ ~

M. Jean-Luc HUMBERT, Président, ouvre cette séance de relevé en souhaitant la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à M. MONTELEONE, au public et aux représentants de la presse. Le Président informe qu'à l'issue de cette séance une agape préparée par les élèves de 7-8H de Marly Cité et offerte par la commune sera servie. Il souhaite la bienvenue à ces élèves, qui vont également présenter un conte. **Introduction**

Les élèves eux-mêmes expliquent qu'ils sont venus, ce soir, présenter une histoire pour l'avant-Noël. Comme ils se trouvent dans une semaine « spéciale spectacle », ils en ont profité pour se mettre à la cuisine et préparer l'apéritif de ce soir. C'est la première fois qu'ils ont l'occasion de rencontrer les membres du Conseil général : ils tiennent donc à les remercier pour les ordinateurs qui équipent les classes et pour l'aide qui leur permet de partir en camp de ski. Ils souhaitent, en cœur, de belles fêtes de Noël. **Les élèves de 7-8H de Marly Cité**

Les enfants interprètent encore un conte et chantent Noël, sous les applaudissements de l'assemblée.

Bulletin de santé de M. Eric ROMANENS, Vice-Syndic

M. Marc ROMANENS aurait aimé apporter des nouvelles un peu plus réjouissantes. Pour l'instant, son Papa se trouve dans un état semi-léthargique, sous sédatif en raison de sa faiblesse, état qui ne progresse pas : les médecins ne savent pas encore la cause de l'infection dont il souffre, il leur est par conséquent difficile de la « cibler ». L'espoir est là cependant, puisque, avec sa famille, il a pu lui parler lundi soir et qu'un neurochirurgien devrait prochainement pouvoir les informer des causes de cette infection et des chances de réhabilitation. M. Marc ROMANENS tient à remercier chacun pour son soutien. **Intervention de M. ROMANENS**

Au nom du Conseil général, le Président souhaite un bon rétablissement à M. Eric ROMANENS. **Intervention du Président**

M. Jean-Luc HUMBERT, Président, relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Il rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés, selon l'article 52 du Règlement du Conseil général, et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. Le Président informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle. M. HUMBERT annonce que la liste des présences circule pour signature.

Pour la séance de ce soir, M. HUMBERT excuse l'absence de Mmes Claudia CLEMENT (PLR) et Marie-Eve PEREZ-DESBIOLLES (PS), et de MM. Raymond ARBACH (PS), Jean-Claude DE REYNIER (PLR), Daniel MOLLARD (PS) et Nicolas PENSEYRES (UDC).

Le Président poursuit la séance selon l'ordre du jour accepté par le Conseil général le 6 décembre 2017, avec l'examen du budget des investissements, au point 6, Budgets 2018. *Intervention du Président*

➤ **Examen et adoption du budget d'investissement (suite)**

Message 11-17 – Installation de 4 mâts d'éclairage public sur le sentier public reliant le chemin des Epinettes et la route du Moulin *Intervention du Président*

M. HUMBERT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi et donne donc la parole au Conseil communal.

M. BOECHAT explique le souhait du Conseil communal de profiter de la réfection complète de la chaussée de ce chemin pour y installer un éclairage public. Ce chemin piétonnier est le seul à être déneigé en hiver et il est beaucoup fréquenté par les enfants qui se rendent à l'école. C'est aussi une façon de le remettre au même niveau que les autres chemins piétonniers et de mobilité douce qui existent dans la commune. *Intervention du Conseil communal*

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, dont la prise de position complète est la suivante : *Préavis de la Commission financière*

« Préambule :

Le Sentier concerné par ces 4 mâts d'éclairage public devra prochainement bénéficier d'un nouveau tapis. Le sentier est fréquemment utilisé par des piétons et cyclistes et relie idéalement la zone de la Gérine et du MIC à celle de Marly-Cité. La Commune envisage de l'équiper de 4 mâts d'éclairage public.

Approfondissements :

Le coût brut du projet est estimé à CHF 25'000.-. Cet investissement serait financé par un emprunt, emprunt qui engendrerait des charges de fonctionnement de CHF 4'125.-.

Proposition :

Tenant compte de ce qui précède, la Commission financière préavise, à la majorité, d'accepter le Message 11-17 ».

Au vote, le message 11-17, relatif à l'installation de 4 mâts d'éclairage public sur le sentier public reliant le chemin des Epinettes à la route du Moulin, est accepté à la majorité évidente, avec 1 voix contre et 1 abstention. La dépense de 25'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant. *Décision*

Message 12-17 – Etude de requalification de la route de Fribourg, étape 4, centralité de Marly Cité et route de la Gruyère

M. HUMBERT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

***Intervention du
Président***

***Intervention du
Conseil communal***

M. BOECHAT explique que ce message découle des mesures du PA3, dont la mise en service est prévue pour 2024. Le système d'Agglomération a été organisé par bassins versants et l'un des axes principaux, qui fait l'objet donc d'une requalification urbanistique par l'Agglomération, est justement l'axe Marly-Pérolles. Plusieurs mesures (3 à 5) sont prévues sur cet axe pour le rendre plus compatible et homogène par rapport à l'idée de l'Agglo. Il rappelle que le crédit accepté la semaine passée (message 09-17) concerne le tronçon Pont de Pérolles-Jonction, dont le premier projet, concocté par le Service des ponts et chaussées (qui en est le maître d'œuvre, s'agissant de la route cantonale), a nécessité, en catastrophe, des propositions de modifications de notre part : en effet, la Commune attendait mieux que la réalisation d'une autoroute, c'est-à-dire un vrai boulevard urbain, avec un peu de cachet et d'esthétique et d'urbanisation. Le crédit demandé ce soir est destiné à préparer la suite, afin qu'on ne se retrouve pas, encore une fois, dans une même situation d'urgence.

Mme LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, dont la prise de position complète est la suivante :

***Préavis de la
Commission financière***

« Préambule :

Une vision d'ensemble du développement par axe a été définie dans le cadre de l'élaboration du plan d'agglomération de 3^e génération (PA3), respectivement du PA2. Ceci renforce de facto la volonté communale d'améliorer l'image de Marly dans toute sa traversée. Le Conseil communal, dans ce sens, souhaite donner un mandat d'étude à un urbaniste dans le but d'élaborer un concept d'exploitation et d'aménagement du boulevard urbain. Ce mandat concernerait :

- *La route de Fribourg entre le carrefour de Jonction et celui de Cité*
- *La route de la Gruyère, jusqu'au carrefour de la Gérine.*

Approfondissements :

Le coût brut du projet est estimé à CHF 200'000.-, qui serait subventionné de moitié par l'Agglomération de Fribourg. L'investissement net serait ainsi financé par un emprunt, emprunt qui engendrerait des charges de fonctionnement de CHF 16'500.-.

Proposition :

La Commission financière s'est posé la question de savoir s'il fallait différer à une date ultérieure cette étude. En effet, à ses yeux, il est fondamental de se baser sur la situation réelle qui résultera de la réalisation des étapes 1 à 3 pour réaliser cette étude de manière efficiente. Après réflexion, elle a ainsi décidé de soutenir à la majorité la proposition du Conseil communal mais en l'invitant expressément à prendre en considération des données réelles et à jour pour l'établissement de l'étude ».

M. Robert GIRARDIN (PS) indique que la Commission d'aménagement a préavisé favorablement ce message.

**Préavis de la
Commission
d'aménagement**

Au nom Groupe PDC, M. Bertrand EMMENEGGER estime que ce message d'investissement pose deux problématiques. D'une part, une question formelle liée à l'attribution de mandat par une collectivité publique. Le montant de 200'000 francs est au-delà du seuil de 150'000 francs pour les attributions de mandats de gré à gré. De plus, le Groupe PDC ne peut identifier si ce mandat correspond à un appel d'offre avec un cahier des charges précis concernant les prestations à fournir. Considérant cette première problématique, le Groupe PDC propose de reporter cet investissement ; il pense d'autre part que l'élaboration de l'étude de détail, telle que citée dans le message, est quelque peu prématurée. Il y a encore un bon nombre d'inconnues liées à la traversée de Marly par la route cantonale. Certes, le message donne des argumentations de l'amélioration de la qualité de vie pour les habitants de Marly, mais est-ce vraiment une priorité actuellement ? Marly va investir pas moins de 5 millions pour les étapes 1 à 3, carrefour des Rittes et amélioration Pont de Pérolles-Jonction, voire 3 millions si toutes les perspectives de subventionnement et de participation se réalisent. Ne devrait-on pas attendre la réalisation de ces trois premières étapes et mesurer l'intégration de ce concept en faveur d'un boulevard urbain avant de dépenser quelque 200'000 francs pour planifier la 4^{ème} étape ? Il est vrai que la traversée de Marly par la route cantonale bordée de garages n'est esthétiquement et fonctionnellement pas optimale, mais faut-il nécessairement dès à présent investir tout azimut pour ces études ? Considérant aussi cette deuxième problématique, le Groupe PDC propose de reporter cet investissement.

**Intervention de
B. EMMENEGGER**

Tout d'abord et en réponse aussi aux interrogations de la Commission financière quant à la logique du système, M. BOECHAT indique qu'il n'y aura effectivement pas d'appel d'offre : la logique veut qu'on continue dans le sens

**Intervention du
Conseil communal**

des étapes 1 à 3 qui ont été faites par notre urbaniste, pour qu'on ait une certaine unité de réflexion et donc une continuation du système. D'autre part, cette étude s'attachera à résoudre le problème du giratoire de Marly Cité, qui est notablement dangereux et réputé tel, puisque la Police cantonale nous a interdit d'y mettre des patrouilleurs scolaires. Il y a trois ans, une pétition de parents d'élèves a circulé ; elle demandait à la commune de réagir. Ce carrefour comporte quatre routes cantonales. D'abord en priorité B dans le PA2, ce giratoire est maintenant en priorité A. L'étude complète de la route permet donc de repenser de tels endroits relativement dangereux et « accidentogènes ». On ne peut pas vraiment se permettre d'attendre. Le PA3 est applicable de 2019 à 2024 et, si les travaux ne sont pas réalisés durant cette période-là, les subventions seront perdues. Pour effectuer les travaux entre Jonction et Gérine, cela va prendre du temps. L'expérience montre qu'il n'est de loin pas trop tôt pour s'y mettre. C'est une réflexion de fond qu'il convient de faire, qui englobe à la fois un raisonnement d'urbanisme, un raisonnement de sécurité et un raisonnement routier.

M. HUMBERT constate qu'il existe deux propositions, celle du Conseil communal, ainsi que celle du groupe PDC qui demande de reporter ce message.

Intervention du Président

Au vote le message 12-17 relatif à l'étude de requalification de la route de Fribourg, étape 4, centralité de Marly Cité et route de la Gruyère, tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 29 voix contre 11, et 3 abstentions. La dépense de 100'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 13-17 – Remplacement d'une conduite de distribution d'eau dans le cadre de l'aménagement du giratoire des Rittes

M. HUMBERT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

Suite à l'acceptation la semaine dernière du message 09-17 concernant la route de Fribourg, M. Bernard CLERC précise qu'il sera nécessaire de remplacer et de détourner la conduite d'eau potable qui traverse cette route et qui la longe, jusqu'à la route des Ecoles.

Intervention du Conseil communal

Mme LAGO, au nom de la Commission financière, fait part d'un préavis favorable, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

Au vote le message 13-17, relatif au remplacement d'une conduite de distribution d'eau dans le cadre de l'aménagement du giratoire des Rittes, est accepté à l'unanimité. La dépense de 160'000 francs est autorisée.

Décision

Message 14-17 – Réfection des puits 1 et 2 de la plaine de l’Auge des Pralettes

M. HUMBERT constate qu’il n’y a pas de demande de renvoi et donne donc la parole au Conseil communal.

Intervention du Président

Comme indiqué dans le message, M. Bernard CLERC relève qu’il est primordial de procéder à la réfection des puits 1 et 2 à la plaine de l’Auge. En effet, suite à des contrôles caméra, il s’avère que ces ouvrages vieillissent et doivent être assainis. De plus, le puits n° 1, qui est dans une zone de protection à efficacité limitée, va devoir être désaffecté afin de répondre aux exigences fixées par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Intervention du Conseil communal

Le préavis de la Commission financière, formulé par Mme LAGO, est unanimement favorable.

Préavis de la Commission financière

Au vote le message 14-17, relatif à la réfection des puits 1 et 2 de la plaine de l’Auge des Pralettes, est accepté à l’unanimité. La dépense de 1’400’000 francs est donc autorisée, ainsi que l’emprunt correspondant.

Décision

Message 15-17 – Mandat d’ingénieur pour la préparation du dossier de réalisation du concept de mise en séparatif du bassin versant Est

Intervention du Président

M. HUMBERT constate qu’il n’y a pas de demande de renvoi et donne donc la parole au Conseil communal.

Etant donné les coûts de l’investissement à venir pour la mise en séparatif du bassin versant Est, soit environ 2’700’000 francs, M. Bernard CLERC informe qu’il est primordial pour la commune de faire les bons choix et c’est pour cela qu’elle veut conforter ses décisions futures par ce mandat d’ingénieur. Le mandat consistera à la préparation du dossier jusqu’à la comparaison des soumissions et propositions d’adjudication.

Intervention du Conseil communal

Mme Séverine LAGO formule le préavis de la Commission financière, qui est à l’unanimité favorable.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 15-17, relatif au mandat d’ingénieur pour la préparation du dossier de réalisation du concept de mise en séparatif du bassin versant Est, est accepté à l’unanimité. La dépense de 120’000 francs est autorisée.

Décision

Message 16-17 – Révision générale du plan d’aménagement local (PAL) – crédit complémentaire

Intervention du Président

M. HUMBERT constate que ce message ne suscite pas de demande de renvoi.

M. BOECHAT relève que c’est effectivement une partie de la révision générale du PAL qui n’était pas forcément planifiée au départ. Il y a eu bien

Intervention du Conseil communal

des surprises lors de la demande préalable sur le plan de révision déposé. Entre temps, plusieurs nouvelles demandes des services cantonaux sont arrivées et il était nécessaire d'y répondre, pour que le PAL ait une chance d'être accepté assez rapidement. On se trouve donc dans une situation où de nouvelles exigences sont à remplir, exigences qui n'étaient pas connues lorsqu'on a déposé la demande d'offre. M. BOECHAT précise que, pour ce message également, la TVA sera adaptée de 8 à 7,7%.

Mme LAGO, au nom de la Commission financière unanime, formule un préavis favorable. Sa prise de position complète sur cet objet est la suivante :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule :

Le montant contractuel prévu dans un premier temps pour la révision générale du plan d'aménagement local (PAL) s'avère encore insuffisant (pour rappel, messages 36/12 et 21/15).

La Commission financière est étonné sur le fait que toutes les études supplémentaires demandées, liées à cette révision du PAL, n'ait pas été porté à connaissance de la Commune jusqu'alors.

Approfondissement :

Le coût brut estimé de cet investissement est de CHF 99'360.-. Le montant net des charges de fonctionnement serait ainsi de CHF 16'394.40.

Proposition :

Néanmoins, compte tenu de ce qui précède et de la nécessité d'aboutir avec cette révision du plan d'aménagement local, la Commission financière préavise, à l'unanimité, d'accepter le Message 16-17 ».

M. Robert GIRARDIN (PS) indique que la Commission d'aménagement a préavisé favorablement ce message.

**Préavis de la
Commission
d'aménagement**

M. Moritz BERNAL et le groupe PDC ont pris connaissance de la demande de crédit complémentaire de près de 100'000 francs afin de compléter différents documents de la révision générale du PAL de Marly. Le PDC soutient cette demande afin de libérer les travaux de révision déjà entamés et de pouvoir offrir bientôt aux citoyens marlinois cet outil d'aménagement primordial. Néanmoins, cette demande de crédit supplémentaire suscite une interrogation.

**Intervention de
M. BERNAL**

En effet, le PDC souhaite s'assurer que le crédit soit utilisé à bon escient. La société mandatée pour la révision du PAL est vaudoise et est active sur ce marché. En l'espèce, il s'agit du premier mandat que cette société prend en charge dans le canton de Fribourg. Les règlementations et la pratique pour les PAL sont bien différentes dans ces deux cantons. Cela implique pour la

société d'importants travaux pour assimiler la réglementation locale, mais cela lui offre également l'opportunité d'étendre ensuite son champ d'activité dans notre canton après le traitement de ce dossier. Le PDC aimerait donc s'assurer que le travail supplémentaire que la société doit fournir pour s'ouvrir au marché fribourgeois se fait à son risque d'entreprise et qu'il n'est pas facturé de quelconque manière à la collectivité marlinoise. Ainsi donc, le Groupe PDC recommande au Conseil général de soutenir cette demande de crédit, tout en souhaitant que le Conseil communal réponde à ses inquiétudes.

M. BOECHAT répond que c'est effectivement le premier PAL que cette entreprise fait dans le canton de Fribourg. Il rappelle que cette société a été appelée par la commune de Bulle pour régler le différend qui existait entre le Conseil communal et la Commission d'aménagement. C'est donc une entreprise qui connaît son métier, qui est membre et qui a présidé la Société suisse des aménagistes pendant très longtemps. Les remarques entendues de la part de la DAEC sont, selon M. BOECHAT, particulièrement déplacées de la part de professionnels qui traitent avec d'autres professionnels. Cette société est d'une probité totale. Elle avait d'ailleurs répondu à notre mini MEP lorsqu'on a débuté la discussion pour réviser le PAL, mini MEP réalisé parce que nous avons des moyens réduits : elle avait donc été rémunérée « au lance-pierre » à cette occasion, mais avait joué le jeu. Il se dit extrêmement satisfait du travail qui se fait avec les gens de cette société, qui sont des professionnels. Concernant les demandes supplémentaires de la DAEC, il ajoute qu'à l'époque, par exemple les inventaires de tous les biotopes de la commune n'étaient pas quelque chose qui faisait partie d'un PAL.

***Intervention du
Conseil communal***

Le Président soumet au vote le message 16-17, relatif à la révision générale du plan d'aménagement local (PAL) – crédit complémentaire, qui est accepté à la majorité évidente, et 1 abstention. La dépense de 99'360 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 17-17 – Acquisition de défibrillateurs (bâtiments communaux

***Intervention du
Président***

M. HUMBERT constate que ce message ne suscite pas de demande de renvoi.

Il y a plusieurs années que des membres de sociétés, voire des citoyens, demandent quand le Conseil communal équiper les bâtiments communaux de défibrillateurs, explique M. Jean-Pierre HELBLING. Il est vrai que le Conseil communal a repoussé plusieurs fois ces demandes. Finalement, lors de l'établissement des budgets, sur proposition de M. Eric ROMANENS notamment en ce qui concerne les locaux à équiper, le Conseil communal a

***Intervention du
Conseil communal***

estimé que c'était le moment de faire le pas, car ces appareils peuvent sauver des vies.

Au nom de la Commission financière, Mme LAGO fait part d'un préavis favorable, unanime. Sa prise de position complète est la suivante :

**Préavis de la
Commission financière**

« Preamble :

Le Conseil communal propose d'acquérir 5 appareils défibrillateurs et de les installer dans ces espaces publics à forte affluence.

Approfondissement :

Le coût brut estimé de cet investissement est de CHF 12'000.-. Le montant net des charges de fonctionnement serait ainsi de CHF 2'480.-.

La Commission financière est d'avis que c'est une très bonne chose d'installer de tels appareils dans les bâtiments communaux ou à leur proximité. Elle s'interroge néanmoins sur l'attribution de la charge d'une telle installation dans un bâtiment privé, bien que cette réflexion soit néanmoins à relativiser, vu l'affluence publique très importante du lieu en question pour notre Commune.

Proposition :

Compte tenu de ce qui précède et de l'importance de disposer au sein de la Commune d'un nombre suffisant de ces appareils situés de manière stratégique sur notre territoire, la Commission financière préavise, à l'unanimité, d'accepter le Message 17-17 ».

M. Sylvain GRANDJEAN indique que le Groupe socialiste soutient la volonté du Conseil communal de mettre à disposition de la population des défibrillateurs afin d'augmenter les chances de survie dans les lieux publics des personnes frappées par un infarctus. Il appuie l'installation de ces appareils dans les quatre zones communales que sont les halles de sport de Grand-Pré, de Cité, du stade de la Gérine ainsi qu'à l'administration communale. Par contre, la patinoire Jean-Tinguely est une infrastructure privée. A ce titre, M. Sylvain GRANDJEAN ne peut que l'encourager à s'équiper d'un défibrillateur comme toutes les entreprises ou les centres commerciaux qui ne l'auraient pas encore fait. Il serait très inconvenant que la commune, dont la capacité financière est particulièrement limitée, soit soupçonnée de favoriser une institution privée, plutôt qu'une autre. Les associations sportives communales bénéficient déjà de soutiens financiers réguliers. Pour cette acquisition, la patinoire peut au besoin utiliser une part de la subvention communale annuelle de 100'000 francs qui lui est d'ores et déjà versée.

**Intervention de
S. GRANDJEAN**

En conséquence, le Groupe socialiste propose de modifier le message 17-17 pour l'acquisition de quatre défibrillateurs installés aux endroits cités plus haut, le tout pour un montant de 9'600 francs.

M. HELBLING précise que la patinoire Jean-Tinguely est semi-privée. Le bien-fonds est au bénéfice d'un droit de superficie. Elle n'est donc pas totalement privée, si ce n'est le bâtiment et la patinoire en soi. Le Conseil communal a estimé, vu la grande fréquentation de cette patinoire, qu'il était nécessaire de l'équiper d'un défibrillateur. Il ajoute que, si d'autres sociétés venaient à souhaiter disposer d'un défibrillateur, le Conseil communal analyserait bien entendu chaque demande avec attention. Vu le modique prix de ces appareils, M. HELBLING encourage le Conseil général à accepter l'acquisition de ces 5 défibrillateurs dans le budget.

***Intervention du
Conseil communal***

Au vote le message 17-17, relatif à l'acquisition de défibrillateurs (bâtiments communaux), tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 24 voix contre 15, et 4 abstentions. La dépense de 12'000.- francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 18-17 – Extension du chauffage à distance pour le bâtiment pour seniors et pour la Résidence Les Epinettes (Home pour personnes âgées)

***Intervention du
Président***

M. HUMBERT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

M. HELBLING explique que cette demande est arrivée dans le courant de l'année auprès du Conseil communal. Le maître d'œuvre demandait si, pour la partie commune de la fouille, la commune pensait aussi participer. Constatant que les installations du CAD appartiennent à la commune, le Conseil communal a alors fait la proposition de prendre en charge le 50% mais uniquement de la partie commune qui doit donc desservir La Résidence Les Epinettes ainsi que la maison pour seniors. Les demandes d'adjudication auraient dû être faites courant de l'automne 2017. En l'absence de crédit autorisé, cela n'a pu être fait et il est donc nécessaire de déposer un message à l'intention du Conseil général. La société Energil a été mandatée pour calculer très précisément la part de chaque entité, c'est-à-dire la maison pour seniors, la Résidence Les Epinettes et la commune. M. HELBLING précise que cet investissement sera bien entendu payé par les taxes que la commune encaissera par la suite.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme LAGO, pour la Commission financière, fait part d'un préavis favorable, unanime, tout en acceptant de modifier le mode de financement de la

***Préavis de la
Commission financière***

dépense (par la réserve et non par l'emprunt). Sa prise de position complète est la suivante :

« Préambule :

La planification énergétique territoriale, en cours de réalisation, prévoit un raccordement au chauffage à distance des bâtiments publics et semi-publics situés aux alentours du Centre scolaire de Cité. Par ailleurs, tous les bâtiments publics doivent utiliser une part couvrant 100% de l'énergie de chauffage par du renouvelable. Dans ce sens, le Conseil communal propose cette extension du CAD sis sur Cité pour les deux bâtiments précités.

Approfondissement :

Le coût net estimé de cet investissement est de CHF 91'000.- (après déduction des subventions attendues et des participations de tiers). Le message prévoit un financement par l'emprunt.

Cependant, lors de la dernière rencontre entre le Conseil communal et la Commission financière, le Conseil communal a interrogé la Commission financière si elle pouvait convenir d'utiliser la réserve disponible pour l'aménagement du rez-de-chaussée (montant de réserve qui est de CHF 1'200'000.-) pour financer cet investissement de CHF 91'000.-

Proposition :

Après réflexion, la Commission financière est d'avis que, dans ce cas-ci, l'utilisation de la réserve serait plus adéquate que l'emprunt. Elle préavise ainsi positivement, à l'unanimité, d'accepter le Message 18-17, avec proposition de modification du mode de financement ».

Au nom du Conseil communal, M. Jean-Pierre HELBLING se rallie à la proposition de la Commission financière. La commune dispose bien d'une réserve de 1'200'000 francs attribuée au bâtiment pour seniors. Cela permet donc de ne pas créer de dette avec un emprunt.

***Intervention du
Conseil communal***

Comme le Conseil communal se rallie à la proposition de la Commission financière, M. HUMBERT soumet au vote le message 18-17, relatif à l'extension du chauffage à distance pour le bâtiment pour seniors et pour la Résidence Les Epinettes (home pour personnes âgées), avec la modification du mode de financement : ce message est accepté à la majorité évidente, avec 1 abstention. La dépense de 91'000 francs est donc autorisée.

***Intervention du
Président***

Avant que le Conseil général ne passe à l'adoption formelle des budgets, M. OERTIG constate que « Fêtes de fin d'année » riment aussi avec « Père Noël » pour la Commune. Il informe en effet de l'annonce faite par M. Damien Piller que le Marly Innovation Center va payer, en janvier 2018, un montant de 840'000 francs à titre de droit de mutation. La part communale, qui s'élève

***Intervention du
Conseil communal***

à 420'000 francs, sera transmise par le canton à la commune de Marly, en principe fin février-début mars au plus tard. M. Piller ayant donné son feu vert pour que le Conseil général et la Commission financière soient informés de ce virement important, le Conseil communal propose de modifier le budget 2018, au poste 90.404.00, et d'inclure une rentrée supplémentaire de l'ordre de 250'000 francs. En fonction de cela, le résultat du budget de fonctionnement 2018 est modifié comme suit :

Budget de fonctionnement 2018

(hors imputations internes)

	B 2018	B 2017	C 2016
Charges	36'918'945	38'352'375	35'128'334
* Baisse (soutiens aux R.E)	-21'000	-	-
Charges	36'897'945	38'352'375	35'128'334
Produits	35'219'210	38'031'505	35'356'518
* supplément à 90.404.00	+250'000	-	-
Produits	35'469'210	38'031'505	35'356'518
Résultat	-1'428'735	-320'870	228'184
% de dépassement	4.03%	0.84%	-0.65%

	B 2018	B 2018 (modification)	B 2018 corrigé
90 Impôts	26'887'170	+250'000	27'137'170
90.404.00 Impôt sur mutations	600'000	+250'000	850'000
<i>Autres catégories impôts</i>	26'287'170		26'287'170
93 Péréquation financière	827'835		827'835
94 Gérance fortune et dettes	2'387'865		2'387'865
99 Poste non-ventilables	50'750		50'750
<i>Dont imputations internes</i>	-2'324'865	-	-2'324'865
9 Finances et impôts	27'828'755	+250'000	28'078'755
Produits <i>Autres chapitres (hors imputations)</i>	7'390'455		7'390'455
Total recettes hors imputations	35'219'210	+250'000	35'469'210
Charges	36'918'945		36'918'945
<i>.I. soutiens admin. R.E.</i>		-21'000	-21'000
Total charges hors imputations	36'918'945	-21'000	36'897'945
Résultat	1'699'735	+271'000	1'428'735
% de dépassement	4.83%		4.03%

Au niveau des charges, les 21'000 francs, qui correspondent au soutien RE, sont soustraits. Les produits sont quant à eux augmentés de 250'000 francs, ce qui ramène le déficit à 1'428'735 francs, soit un dépassement des produits

par les charges de 4.03%. C'est la proposition que le Conseil communal désire soumettre au Conseil général.

➤ **Adoption du budget des investissements et du budget de fonctionnement**

Le Président passe au vote le budget de fonctionnement (y compris les *Décision* modifications apportées), qui est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au vote le budget d'investissements (y compris les *Décision* modifications apportées), qui est accepté à l'unanimité.

➤ **Vote d'ensemble des deux budgets (investissements et fonctionnement)**

Le Président passe au vote le budget de fonctionnement et le budget d'investissements (y compris les modifications apportées), qui sont acceptés à l'unanimité. *Décision*

7. Plan financier 2018-2022

M. Jean-Pierre OERTIG rappelle que le plan financier est un outil de travail et de conduite du Conseil communal, un outil évolutif. Il récapitule les objectifs de ce plan financier : *Intervention du Conseil communal*

Commune de Marly



Objectifs du plan financier

- **Détermination des ressources financières de la commune sur 5 ans / capacité d'investissement**
- **Permet d'infléchir la situation financière tenant compte d'objectifs stratégiques**
 - **MIC / Parc des Falaises**
 - **Sécurité (véhicules, routes, protection des eaux, etc.)**
 - **Patrimoine administratif**
- **Remise en question graduelle de la structure des recettes et dépenses**

Les éléments à considérer pour ce plan financier sont les suivants :

- **Projet de fusion du Grand Fribourg**
- **Horizons éloignés de projets importants**
- **Détermination des besoins incontournables pour les citoyennes et citoyens de Marly sur la base d'analyses précises et non des évaluations**

Incertitudes et limites de la planification financière

- **en matière économique**
- **sur le plan cantonal**

M. OERTIG relève que le groupe de travail qui va plancher sur la fusion du Grand Fribourg devra tenir compte des investissements et de la planification qui est faite par les communes qui font partie de ce périmètre de fusion. Les

investissements pour la commune de Marly vont certainement être intégrés dans toutes leurs réflexions financières. Ce plan financier comporte effectivement toujours des incertitudes et les limites de la planification financière, d'abord en matière économique et ensuite sur le plan cantonal, au regard des nombreuses nouvelles lois qui sont mises en place, pas toujours à bon escient pour les communes.

Au sujet des indicateurs financiers, M. OERTIG constate que le degré d'autofinancement reste problématique, de même que la capacité d'autofinancement.



Indicateurs financiers au 31.12.2016 Moyenne 2012 - 2016

Indicateurs	Explications	(2015)	Situation 2016
Degré d'autofinancement	Part des revenus affectée au financement de nouveaux investissements	56.42 % problématique	30.33 % problématique
Capacité d'autofinancement	Marge financière de la commune	4.83 % faible	3.48 % faible
Quotité d'intérêts	Part des intérêts nets par rapport aux revenus	2.06 % faible	1.95 % faible
Quotité de la charge financière	Part charges financières par rapport aux revenus	5.78 % juste supportable	5.62 % juste supportable
Quotité d'investissement	Mesure l'activité au niveau des investissements	13.64 % moyenne	14.49 % moyenne
Dette brute par rapport aux revenus	Mesure la part des revenus nécessaires à l'amortissement intégral de la dette brute / <i>Importance de l'endettement</i>	91.33 % Juste bonne	101.31 % Juste bonne

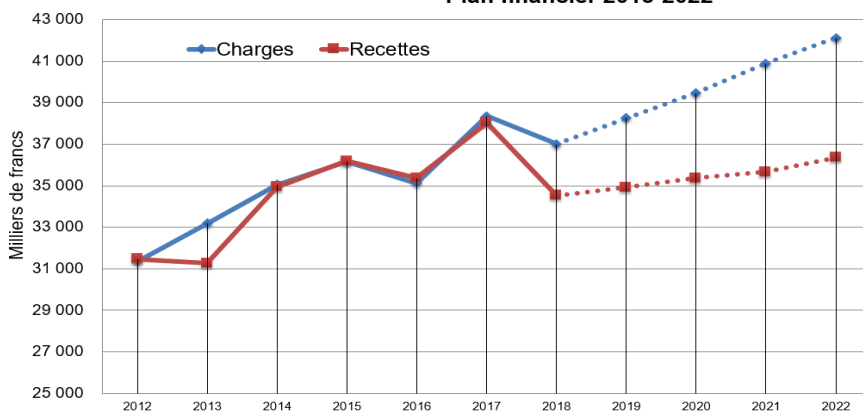
Il présente aussi l'évolution des charges et des produits :

Commune de Marly



Plan financier : évolution des charges et produits

Plan financier 2018-2022



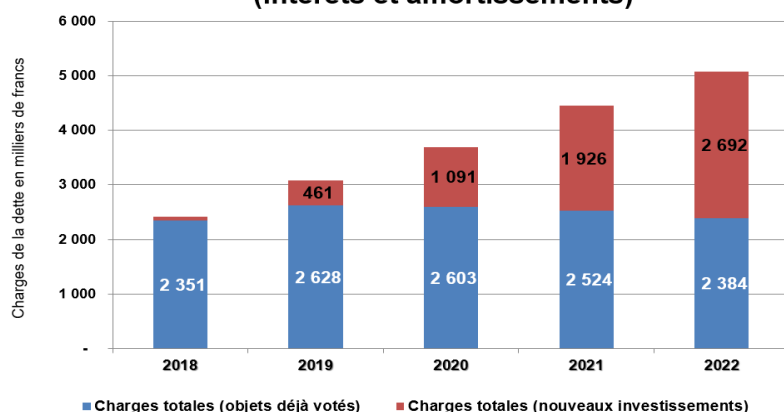
Au sujet de la courbe représentant les produits, M. OERTIG explique que le Conseil communal a été extrêmement prudent et n'a pas tenu compte du taux de croissance annuel moyen qui est indiqué par le Service des communes. Cela explique peut-être le fossé qui existe entre les produits et

les charges. En consultant les statistiques définitives 2015 qui proviennent du canton de Fribourg, M. OERTIG a comparé les montants indiqués pour ce qui concerne les impôts sur le revenu des personnes physiques. 16'550'000 francs ont été mis au budget, en tenant compte effectivement des indicateurs annoncés par le Service des communes. Deux ans plus tard, M. OERTIG constate que le montant définitif s'élève à 15'769'133 francs, donc bien en dessous des montants mis au budget. Il est sûr que ce plan financier devra être mis à jour ces prochaines années.

La période de référence correspond à l'année fiscale, c'est-à-dire à la période durant laquelle les revenus ont été perçus. Cela signifie que les impôts sur le revenu et la fortune 2015 sont fixés sur la base des éléments de revenu de l'année 2015 ainsi que sur la situation de la fortune au 31 décembre 2015. Les déclarations d'impôt ont été adressées aux contribuables en janvier 2016 et la présente statistique est établie sur la base de l'état des taxations arrêté au 30 août 2017. Les quelques contribuables pas encore taxés à cette date ne sont ainsi pas pris en compte.

S'agissant du plan financier, la prudence est donc de mise en matière fiscale. Les charges totales de la dette (amortissements et intérêts) vont progresser de manière significative ces prochaines années, en particulier dès 2020.

Commune de Marly

**Plan financier :
évolution des charges totales de la dette
(intérêts et amortissements)**

Vu le développement futur du MIC et du Parc des Falaises, M. OERTIG relève qu'on va se trouver dans une « explosion » démographique. A l'horizon 2030, ce sont en effet 1'500 habitants de plus qui sont prévus à Marly et, à l'horizon 2040, également 1'500 habitants de plus. Des investissements très importants nous attendent donc. M. OERTIG est tenté de dire ce soir que l'histoire se répète. En 1950, ce sont 1347 personnes, dont 13 étrangers, qui habitaient Marly. 20 ans plus tard, soit en 1970, 4'870 habitants résidaient à Marly, dont 541 étrangers, soit une croissance de

361%. En 1990, ce sont 7'230 habitants à Marly. Depuis 1990, il existe évidemment une progression, mais qui est plus lente. M. OERTIG constate que sur une période de 20 ans, il y a eu un bond démographique, certainement dû à l'installation de Ciba Geigy. Marly devra faire face à une nouvelle explosion démographique à l'horizon 2030-2040, avec une commune d'environ 11'000 habitants. Ces éléments demanderont au Conseil communal d'être très attentif ces prochaines années. M. OERTIG pense que le patrimoine financier de la commune sera réexaminé d'ici 2019, ce qui débouchera peut-être sur une plus-value dans le bilan.

Commune de Marly

**Les principaux investissements 2018-2022**

Bâtiments scolaires	22,2 millions
Bâtiments communaux et installations	0,7 millions
Aménagements routiers et du territoire	19,3 millions
Protection, aménagement, environnement	10,4 millions
Informatique, mobilier, machines et véhicules	2,9 millions
Total sur la période 2018-2022	55,5 millions

Il répète qu'il faudra être particulièrement vigilant et rigoureux dans les choix qui seront faits pour accompagner cette démographie galopante.

8. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours**Horaires du bureau de vote**

*Intervention du
Conseil communal*

Vu le peu de fréquentation du local de vote le samedi matin, M. HELBLING informe que le Conseil communal a décidé que, dès l'année prochaine, le bureau de vote ne serait plus ouvert le samedi, mais uniquement le dimanche matin, de 10h00 à 12h00.

Absence de M. Eric ROMANENS

Du fait de l'absence de son collègue M. Eric ROMANENS, M. HELBLING explique qu'il faudra compter avec un retard dans le paiement des jetons de présence de certaines commissions. Ces jetons seront payés aux personnes concernées le plus rapidement possible, certainement dans le courant janvier. M. HELBLING remercie chacun pour sa compréhension. La gestion du dicastère de M. ROMANENS est assurée par Mme Françoise SAVARY.

Bulletin d'informations

Suite à plusieurs demandes, M. HELBLING annonce que les informations trimestrielles qu'il donne aux membres du Conseil général peuvent aussi être

consultées dans l'intranet de la Commune sous « Conseil général » « informations ».

– **Informatique scolaire**

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Françoise SAVARY rappelle que le Conseil général a accepté en 2012 le message relatif au renouvellement du parc informatique scolaire, qui prévoyait 4 tranches d'investissement échelonnées entre 2013 et 2017. Sur le terrain, l'analyse et les travaux de mise à jour de l'équipement informatique scolaire se sont adaptés au fil des ans et de l'évolution des dossiers connexes (nouveau centre scolaire de Grand-Pré, mise en place d'une nouvelle architecture informatique communale, réflexion autour de la mise aux normes de l'école de Cité), tout comme au fait que les frontières entre différents domaines s'estompent proportionnellement aux possibilités offertes par le déploiement d'un « vrai » réseau ; ainsi en va-t-il en matière de téléphonie ou de gestion des multifonctions, par exemple. En veillant à construire ainsi dans la cohérence et la globalité, les dernières adaptations ne seront pas achevées au terme de l'année 2017. L'investissement devra pouvoir se poursuivre encore en 2018.

Mme SAVARY dresse l'état des lieux. Les écoles de la commune sont dotées à ce jour de 240 MacBook et iMac, 2 Mac mini serveur, 50 iPad et 30 installations multimédias (visualiseurs, projecteurs, installations sons). Cela représente un total de 292 périphériques informatiques sous gestion ainsi que 30 installations multimédias. Tous les sites scolaires sont désormais reliés entre eux par des connexions réseau dédiées. Cela permet une gestion centralisée et plus efficiente de l'informatique. Le centre névralgique pour l'informatique scolaire est désormais le nouveau bâtiment scolaire de Grand-Pré. Ces liaisons sont également des travaux préparatoires en vue de faciliter le rapprochement, voire la fusion entre l'informatique scolaire et l'informatique communale. Aucun renouvellement de hardware n'est à prévoir en 2018 ; les périphériques commandés en 2014 commenceront à être renouvelés en 2019. Il reste à régler :

– **La mise à niveau de la téléphonie à Marly Cité**

Au vu de la vétusté du bâtiment et du flou qui règne autour de sa réfection / démolition, la décision a été de ne pas investir dans ce bâtiment et de trouver une solution intermédiaire raisonnable. Une proposition d'un portable par classe avec une carte prépayée est en cours d'analyse.

– La mise à jour du système de gestion des impressions

Dès l'année prochaine, grâce à la nouvelle infrastructure informatique de la commune de Marly, il sera possible de mettre en place le même suivi des impressions pour les écoles que celui dont bénéficie actuellement la commune. Les coûts de ce projet doivent encore être évalués, mais ils ne devraient pas représenter des montants très importants, car nous bénéficions déjà de l'infrastructure en place pour la partie communale.

Le point sur le crédit d'investissement :

Selon les comptes, un peu plus de 192'000 francs sont disponibles à ce jour.

Le coût des objets restant à réaliser est estimé à :

- téléphonie Cité : environ 5'000 francs
- gestion des impressions : entre 5'000 et 10'000 francs
- projecteur salle gymnastique de Marly Grand-Pré: environs 5'000 francs.

La concrétisation de ces travaux est envisagée dans le courant de 2018.

L'investissement n'est donc pas clos à ce stade.

– Centre scolaire de Grand-Pré

*Intervention du
Conseil communal*

M. Christophe MAILLARD revient sur les incivilités récurrentes qui sont commises au Centre scolaire de Grand-Pré. Le Conseil communal a examiné les possibilités de poser une vidéosurveillance à cet endroit-là, car il est très difficile de les empêcher, malgré les patrouilles de la police cantonale et locale et de l'agence de sécurité. Ces incivilités coûtent en effet très cher à la commune, soit des dizaines de milliers de francs. Un dossier a donc été déposé auprès de la Préfecture. Cette surveillance par caméra couvrira l'ensemble des cours extérieures des bâtiments scolaires et fonctionnera uniquement en dehors des horaires scolaires.

9. Divers

*Intervention du
Président*

M. HUMBERT informe que la sortie du Conseil communal et du Conseil général aura lieu vers la fin mars et le début avril et que lieu de la visite sera la plus grande gravière du canton de Fribourg, sur la commune de Farvagny. Des informations supplémentaires parviendront en temps utile.

– Remerciements de fin d'année

*Intervention du
Conseil communal*

M. HELBLING formule ses vœux de fin d'année :

« Au terme de cette année 2017, je voudrais vous transmettre mes remerciements, tout d'abord à tous les membres du Conseil général, aux membres des différentes commissions à notre secrétaire général, M. Luc Monteleone, à son adjointe, Mme Isabelle Hemmer, à Mme Martine Bozier,

membre du secrétariat général, ainsi qu'à tout le personnel communal pour le travail accompli durant l'année écoulée. Merci aussi aux représentants de la presse et aux citoyennes et citoyens qui nous font l'honneur de participer à nos séances du Conseil général. Je remercie également mes collègues du Conseil communal qui ont œuvré dans un esprit de collégialité et dans l'intérêt de toute la population de notre commune.

Je vous adresse à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux pour une belle fête de Noël et une excellente nouvelle année 2018 qui je l'espère comblera vos désirs qu'ils soient professionnels ou familiaux.

Mes souhaits de prompt rétablissement vont bien entendu à notre collègue du Conseil communal Eric. J'assure sa famille de notre soutien et prie Marc de transmettre à son papa nos meilleures et amicales pensées.

Et pour terminer cette année sur une note positive, j'ai le plaisir de vous inviter, ainsi que le public et les représentants de la presse à partager notre traditionnel verre de l'amitié au terme de cette séance. Cet apéritif a été organisé et préparé par des classes de l'école primaire de Marly Cité. Grand merci pour cette sympathique initiative. Encore belles fêtes à toutes et à tous et bonne fin de soirée ».

M. HUMBERT adresse ses remerciements à l'assemblée, à M. Luc MONTELEONE pour son aide, à l'Edilité pour la mise en place de la salle, à Mme et M. BUSSARD pour la tenue de la buvette, ainsi qu'aux élèves des classes de 7-8H pour la préparation de l'agape. Il tient à souhaiter à chacun de joyeuses fêtes de fin d'année et une année 2018 remplie d'espoir et de bonheur. **Intervention du Président**

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Jean-Luc HUMBERT clôt **Clôture** la séance à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Luc HUMBERT

Luc MONTELEONE